

REGLEMENT PARTICULIER

1^{er} RALLYE ECURIE 37

Véhicule Historique de Régularité

Samedi 16 septembre 2017

Ce règlement particulier complète la réglementation standard des rallyes de régularité.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du permis d'organisation par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire.

Ouverture des engagements : A la date de l'obtention du permis d'organisation.

Clôture des engagements : le lundi 04 septembre 2017 à minuit

Parution du road-book : le samedi 16 septembre 2017 au départ à la Chapelle de la Madeleine de Fay de Bretagne

Vérifications des documents et des voitures : le samedi 16 septembre 2017 de 07h00 à 09h00

Briefing pilotes : 09h00 à La Chapelle de la Madeleine

Départ de : Fay de Bretagne le samedi 16 septembre 2017 à 09h30

Publication des résultats partiels : PC Course Salle Denise Grey à Fay de Bretagne

Arrivée à : Fay de Bretagne Salle Denise Grey le samedi 16 septembre 2017 à partir de 17h00

Publication des résultats du rallye : Salle Denise Grey samedi 16 septembre 2017 à Fay de Bretagne,

Remise des prix : Au cours du repas Salle Denise Grey samedi 16 septembre 2017 à Fay de Bretagne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile club de l'Ouest Maine Bretagne organise le samedi 16 septembre 2017 le 1^{ER} RALLYE ECURIE 37 Historique de Régularité, en qualité d'organisateur administratif, et avec le concours de l'ECURIE 37 en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré en date du **26/06/2017** par La Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire sous le N° **R38**

Comité d'Organisation

Président ASA Maine Bretagne : Patrick MORISSEAU

Président Ecurie 37 : Claude DAUCE

Secrétariat du Rallye : Claude DAUCE 12, av de la gare 44160 BESNE

Téléphone : 06 61 78 23 11

Mail : claude.dauce@hotmail.fr

Permanence du Rallye :

- Jusqu'au 15 septembre 2017 : au secrétariat du rallye : 06.61.78.23.11-
- Durant le rallye : au PC Course situé Salle Denise Grey à Fay de Bretagne.

Organisateur technique

Nom : ECURIE 37 représentée par M. DAUCE Claude Licence n° 114670

Adresse : 12, Av de la gare 44160 BESNE Tel 06 61 78 23 11

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course	ISNARD Christian	ASA 1207 Licence 210777
Commissaire Technique	HOUSSIN Bernard	ASA 1201 licence 9141
Commissaire Sportif	GRUE M.Jo	ASA 1201 licence 6653
Voiture Tricolore	DAUCE Claude	ASA 1201 licence 114670

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour :

- Le Championnat individuel de l'ACO VHRS-VHR
- Le Championnat de Ligue Bretagne Pays de la Loire VHRS-VHR
- Le Trophée des Ecuries de l'ACO

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le : samedi 16 septembre 2017 de 7h à 9h à la Chapelle de la Madeleine Fay de Bretagne 44130

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et au décret 20D6-554 du 16 mai 2006

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} rallye Ecurie 37 Véhicule Historique de Régularité doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 04 septembre 2017 à minuit.

Vincent HOUSSIN 2, rue du Cormier 56130 THEHILLAC
Tél : 06 32 66 95 27
Mail : simcaboy@hotmail.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 40 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 180€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 360€ (180x 2)
- Equipage licenciées à une ASA de l'ACO..... 160€
- Equipage un licencié à une ASA de l'ACO170€
- Sans les 2 repas de clôture du soir.....150€

Ils comprennent :

Les 2 plaques de rallye, 2 numéros de portières, café croissant à l'accueil, 2 déjeuners et 2 repas lors de la remise des prix.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.1P Tout équipage doit être composé d'un premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, l'équipier doit être titulaire d'un permis de conduire.

L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans. Dans ce cas il doit être titulaire d'un titre de participation régularité.

Tous les conducteurs et les équipiers doivent :

- Soit être en possession d'une licence valable pour l'épreuve de l'année en cours.
- Soit obtenir de l'organisateur un titre de participation de régularité FFSA.

Ces titres de participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet d'un paiement d'un droit de 31€, après la **présentation d'un certificat médical précisant que le participant est simplement apte à la conduite en rallye de régularité.**

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière Française pour un usage normal sur route ouverte dans leur intégralité.

- Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 1Kg)
- Ceinture de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'encrages correspondants.
- Gilets fluorescents : 1 par membre d'équipage
- Triangle.
- Les participants sont responsables de leur approvisionnement en carburant.
- Le transport ou la détention de carburant à bord de la voiture en dehors du ou des réservoirs, est strictement interdit.

GPS interdit sous peine d'exclusion.

Tous les appareils de mesures de distances et de moyennes sont acceptés.

ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} rallye Ecurie 37 Historique de Régularité représente un parcours de 220 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 zones de régularité d'une longueur totale de 100 kms.

L'itinéraire et les horaires sont tenus secrets.

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute.

Le départ sera donné en conformité avec le programme.

L'absence de visa ou de marque d'un contrôle horaire fera l'objet d'une pénalité voir § 9P.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur la carnet de contrôle.

7.1.8P. tous les équipages recevront un road book comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement.

Toutes les distances seront données avec précision ainsi que les moyennes en fonction des secteurs couverts.

L'organisateur fournira une table de moyennes pour chaque test de régularité, cependant les appareils de moyennes ne sont pas interdits.

7.2P. DISPOSITIONS GENRALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.1P Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passages, départs et arrivées des tests de régularités sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA.

Carnet de contrôles

- Chaque équipage recevra au départ de chaque section, un carnet de contrôle qu'il devra faire viser aux différents contrôles. Ce carnet de contrôle servira également à noter les contrôles de passage (CP) placés sur l'itinéraire (cf. article 7.3P)
- L'exactitude des inscriptions reste sous l'entière responsabilité des participants.
- Toutes les annotations portées sur les carnets de contrôle devront l'être de manière indélébile.
- Toute rature ou l'altération du carnet entraînera une pénalité.
- En cas d'abandon, le carnet de contrôle devra être remis à l'organisation.
- Chaque participant recevra, au départ de chaque étape, le détail de l'itinéraire, le kilométrage et les temps proposés pour la réaliser.
- Les départs des sections seront donnés de minute en minute par un contrôleur de départ.

Heure idéale pointage

- Pour ne pas être pénalisés, les participants doivent pointer au CH dans la minute qui suit l'heure idéale de pointage.

Exemple : si l'heure idéale de pointage est 11h30, ils doivent pointer en 11h30mn 00sec et 11h30mn 59sec. Le pointage avant ou après cette tranche de temps est pénalisé (cf article 11).

7.3P. CONTROLES DE PASSAGES- CONTROLES HORAIRES

7.3.1P CONTROLES DE PASSAGES

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

Des CP panneaux, lettres et chiffres sur panneaux blancs et lettres noires, ainsi que des CP pinces seront disposés sur le parcours pour la vérification du respect de celui-ci.

- **CP « lettres »** matérialisés par des panneaux portant des lettres ou des chiffres : (préciser les couleurs) l'équipage doit les inscrire dans les cases de son carnet de contrôle dans l'ordre où ils se présentent, au stylo indélébile et sans rature. Une inscription au crayon, ou effaçable, ou raturée, est considérée comme un CP manqué.

- **CP « pince »** matérialisés par un panneau : l'équipage doit marquer son passage en poinçonnant son carnet de contrôle à la suite de la dernière lettre qu'il y a inscrite, avec la pince fixée à cet effet au panneau.

- **CP « humain »** matérialisé par un panneau CP rouge : l'équipage doit s'arrêter pour faire pointer son carnet de contrôle par un commissaire.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation de 150 points.

7.3.2P CONTROLES HORAIRES

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage.

Le calcul des heures de pointage dans une section se fait à partir de l'heure de départ réelle dans cette section.

L'équipage peut attendre son heure idéale avant le sigle jaune.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée. (Voir § 9P)

Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve.

7.5P. TEST DE REGULARITE

Le chronométrage sera manuel.

Lors de ces tests les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne qui leur est imposée par l'organisateur technique. Chaque test pouvant faire l'objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route.

Cette moyenne pourra en aucun cas excéder 50Kms/heure.

Les départs des tests de régularité seront donnés soit par un commissaire ou en autostart.

L'heure idéale de départ est calculée par l'équipage en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur. Dans le cas d'autostart, l'équipage inscrit l'heure réelle de départ sur le carnet de contrôle. Tout retard au départ n'est pas sanctionné, cependant l'heure idéale de pointage en fin de section est maintenue.

7.5.2P

Si un concurrent saute un test de régularité, une section ou une étape, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec une pénalité forfaitaire selon un barème prévu par le règlement particulier de la manifestation.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis à nouveau dans le rallye à condition que dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de l'étape, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc de départ 15 minutes avant le départ de l'étape suivante.

ARTICLE 8.P RECLAMATIONS - APPELS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9.P CLASSEMENT

Un classement Scratch sans les pénalités CP comptant pour les deux championnats.

Un classement navigation avec pénalités CP.

Un classement féminin

La méthode de classement sera effectuée par addition des temps des pénalités suivant les indications ci-après :

CONTROLES HORAIRES

CH Manquant :	600 Pts
CH d'Arrivée manquant :	600 Pts/ HORS COURSE si non signalé
Perte du carnet de bord :	500 Pts
Mn d'avance à un CH :	30 Pts/Mn
Mn de retard à un CH :	5 Pts/Mn
Arrivée hors délai (30 Mn) :	600 Pts

CONTROLES DE PASSAGE

CP Manquant :	150 Pts
CP en sens inverse :	150 Pts

TEST DE REGULARITE

Par seconde d'avance :	2 Pts
Par seconde de retard :	1 Pt
Régularité non effectuée :	600 Pts

CIRCULATION

1 ^{ère} infraction :	500 Pts
2 ^{ème} infraction :	1 000 Pts
3 ^{ème} infraction :	Exclusion sur décision du commissaire sportif

Le classement général tiendra compte de l'année de la voiture.

Un coefficient tenant compte de l'année de la voiture sera appliqué au total des pénalités :

Un coefficient tenant compte de l'année de la voiture sera appliqué au total des pénalités :

- Pour une voiture de 1960 : coefficient multiplicateur = 0.60
- Pour une voiture de 1973 : coefficient multiplicateur = 0.73
- Pour une voiture de 2002 : coefficient multiplicateur = 1.02

ARTICLE 10.P PRIX- COUPES

10.1P REMISE DES PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

10.2P REMISE DE COUPES

La remise des coupes se déroulera le samedi 16 septembre 2017 à la salle Denise Grey à de Fay de Bretagne.

Les prix sont donnés qu'aux personnes présentes à la remise ou excusées.

La répartition des prix se fera comme suit :

2 coupes pour les 3 premiers équipages : du classement Scratch

2 coupes pour les 5 premiers équipages : du classement navigation (non cumulable)

2 coupes pour le premier équipage féminin

1 coupe inter Ecurie ou Team

16 septembre 2017

1er RALLYE VHR ECURIE 37

Date de réception

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Cachet de la poste

A remplir et à retourner avant le 04 septembre 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)
à : Vincent HOUSSIN 2, rue du Cormier 56130 THEHILLAC Tel 06 32 66 95 27

		1 ^{er} PILOTE		2 ^{ème} PILOTE	
NOM					
PRENOM					
PSEUDONYME		Sexe : M	F	Sexe : M	F
LICENCE	N°	Cat :		Cat :	
Date / lieu de Naissance	Code Ligue / A.S.A			Code Ligue / A.S.A	
A.S.A					
ECURIE					
ADRESSE					
C. Postal / Ville					
Tél. Dom / Travail					
adresse @-mail					
P. de Conduire	Numéro			Numéro	
Nationalité	Délivré le		à	Délivré le	à
Groupe sanguin					
Numéro de Portable embarqué dans la voiture :					
NUMERO	DEJEUNER DINER	REGLEMT	VISA ADMINIS.	VISA TECH.	
OUI	OUI	Chèque			
NON	NON	Espèces			
<p>En cas de non détention de licence, un titre participation FFSA sera délivré sur place au prix de : 31€ Licence journée sur présentation certificat médical moins de 6mois</p> <p>Fait à : _____ le : _____</p>					

VEHICULE ENGAGE	
Titulaire C.G	
Marque	
Modèle	
Turbo	OUI NON
Cylindrée	cm3
Année	
Immatriculation	
Cie Assurance	
Police Assurance N°	
Je soussigné :	
Autorise :	
à piloter mon véhicule	
Signature du Propriétaire	
MONTANT DE L'ENGAGEMENT	
180 € avec la publicité organisateur	
360 € sans la publicité organisateur	
Chèque à l'ordre de :	
ECURIE 37	
Signature 1 ^{er} Pilote :	
Signature 2 ^{ème} Pilote :	

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrais à tout contrôle de médecins accrédités.

Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.

J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A